

Morin-Heights – Capitale du ski de fond

Morin-Heights et le ski de fond sont synonymes depuis plus de 90 ans. La Municipalité possède un réseau de sentiers de 162 km linéaires, dont 60 km sont tracés mécaniquement.

Environ 80% des sentiers traversent des **propriétés privées** et c'est principalement grâce à la bonne volonté des propriétaires si ce magnifique réseau existe. La majorité de ces sentiers sont utilisés l'hiver seulement, c'est-à-dire entre le 15 novembre et le 15 avril. À défaut de respecter cette période autorisée, les sentiers pourraient être fermés définitivement.

Exception faite du Corridor Aérobique, du sentier Basler et d'autres petites sections de sentiers, le réseau est tracé en une voie unique et pour en assurer la sécurité, la direction à prendre est indiquée. Les sentiers étroits et vallonnés sont une particularité qui fait le charme de notre centre. Pour ces raisons, Morin-Heights demeure un réseau classique. Des ententes avec des réseaux voisins permettent l'accès aux pistes du Club Viking et de St-Adolphe-d'Howard donnant ainsi accès à plus de 200 km de pistes!

La Municipalité est heureuse d'informer ses avides skieurs et raquetteurs hors-pistes qu'un stationnement est aménagé sur la rue des Bouleaux. Renseignez-vous auprès du centre de ski de fond pour demander où il se trouve.

Raquette

Les raquetteurs sont invités à utiliser les 20 km de pistes maintenues par la municipalité de Morin-Heights ainsi que les 10 km de pistes à Sommet Morin Heights. Vous pouvez consulter les centres de services pour vous informer, pour obtenir la carte des pistes ou connaître l'emplacement précis du stationnement des Terres publiques.

Sentiers hors-pistes

Les 65 km de sentiers hors-pistes sont nettoyés à l'automne mais ne sont pas entretenus mécaniquement durant l'hiver.

La circulation dans les deux sens est permise dans ces sentiers ; toutefois, les skieurs devraient planifier leur route en respectant les sections qui ont un sens unique. Les skieurs qui s'aventurent dans ces sentiers doivent:

- suivre les règlements
- avoir une bonne expérience en ski de fond et en lecture de carte
- être bien préparés et bien équipés
- être en très bonne forme physique
- skier avec un partenaire
- informer quelqu'un de l'itinéraire et l'heure prévue de leur retour.

Morin-Heights a une équipe de secours et sauvetage, mais l'immense étendue du réseau ainsi que les difficultés des sentiers peuvent rendre les recherches et les évacuations difficiles, même dans de très bonnes conditions. En cas d'urgence, composez le 9-1-1.

Billets et stationnement

Le règlement no 430 stipule qu'il est interdit de stationner dans la rue en tout temps, sauf au centre du village où c'est indiqué, les contrevenants sont passibles d'une amende de 200\$.

Afin d'utiliser le réseau, les usagers doivent acheter et porter en évidence leur billet de journée ou leur abonnement de saison. Les revenus de la vente de billets et d'abonnements sont utilisés pour entretenir et développer le réseau de sentiers.

Des **patrouilleurs** sont sur les sentiers afin de porter assistance et de vérifier les billets et les passes.

Usage des sentiers

Les chiens et les randonneurs ne sont pas admis sur les pistes de ski de fond, mais les chiens en laisse sont toutefois admis sur les pistes de raquette. Les propriétaires doivent ramasser les excréments de leur chien.

Les sentiers de ski de fond sont réservés à cet usage et que les raquetteurs ne doivent pas y circuler. Lorsqu'un raquetteur croise une piste de ski de fond, il est important de ne pas circuler sur les tracés de skis, mais plutôt à l'extérieur du sentier. Un règlement municipal sur les nuisances stipule qu'il est défendu d'utiliser les sentiers récréatifs à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont conçus au fil des saisons, tel qu'indiqué par la signalisation dans les sentiers. Toute infraction à l'un ou des articles du Règlement sur les nuisances résultera en une amende de 200\$.

L'entretien

Les sentiers sont entretenus par deux motoneiges. Ce type d'entretien répond aux dénivelés de terrains et aux conditions d'enneigement. Dans des conditions idéales, un minimum de 16 heures de travail est nécessaire à la réfection du réseau. Ce travail peut être plus long selon la qualité du manteau neigeux et la fréquence des précipitations.

Carte de ski de fond et de raquette

Les cartes des pistes sont disponibles dans tous nos points de vente pour 3\$.

45^e Loppet
Viking de
Morin-
Heights

Le dimanche 26 février 2017
www.skiloppet.com

Règlements pour les sentiers de raquette et de ski de fond

- 1) En cas d'urgence, composez le 9-1-1.
- 2) Les chiens sont interdits dans les sentiers de ski de fond, mais admis en laisse sur les pistes de raquettes seulement.
- 3) Les sentiers de ski de fond sont réservés au ski seulement: raquette, luge, marche, motoneige, vélo, etc. sont interdits.
- 4) Stationnez seulement dans les endroits désignés sur la carte.
- 5) Les billets journaliers ou les abonnements de saison doivent toujours être portés visiblement.
- 6) Les skieurs et raquetteurs doivent toujours demeurer en piste et respecter la signalisation.
- 7) Skiez dans la direction indiquée, pour votre sécurité.
- 8) Ne pas se promener seul et quitter le réseau des pistes une heure avant le coucher du soleil.
- 9) Planifiez votre randonnée en vérifiant le degré de difficulté des pistes et leurs conditions.
- 10) Il est défendu de jeter des ordures, de faire un feu ou d'endommager les arbres et les clôtures.
- 11) Enlevez vos skis lorsque vous traversez un chemin.
- 12) Vérifier l'état de la glace avant de traverser un cours d'eau.

Rules for snowshoe & cross-country ski trails

- 1) Call 9-1-1, in case of an emergency.
- 2) Dogs are forbidden on all cross-country ski trails. Dogs are allowed on a leash on snowshoe trails only.
- 3) Cross-country ski trails are for skiing only (snowshoes, walking, tobogganing, bicycles & snowmobiles, etc. are forbidden).
- 4) Park only in designated areas indicated on map.
- 5) Visibly display a valid trail ticket or season's pass.
- 6) Skiers/snowshoers must always stay on trails and respect trail signage.
- 7) Ski in the recommended direction for your safety.
- 8) Do not travel on trails alone and plan to be off the trail network one hour before sunset.
- 9) Check trail difficulty levels and conditions and plan accordingly.
- 10) Do not litter, start a fire, damage trees or fences.
- 11) Remove skis at road crossings.
- 12) Verify ice conditions before crossing any lakes.

SKI DE FOND ET RAQUETTE

CROSS-COUNTRY SKI & SNOWSHOE

BILLETS JOURNALIERS / DAY SKI TICKETS		
Billet régulier / Regular ticket (13+)		14\$
Étudiant, aîné ou invité d'un détenteur de passe (max. 4) / Student, senior or pass holder's guest (max. 4 per visit)		12\$
ABONNEMENTS DE SAISON / SEASON'S PASS **		
Ski de fond et raquette / XC ski & snowshoe	Résident des Pays-d'en-Haut	Non résident
Adulte / Adult (18 +)	75\$	95\$
Enfant*/Children* 12 ans et moins/ 12 & under	Gratuit Free	Gratuit Free
Aînés / Seniors (65 +)		
Étudiants /Students (13 à 22 ans / 13-22)	50\$	70\$

**Apportez une petite photo et une preuve de résidence

**Bring a small photo & a proof of residence

RAQUETTE / SNOWSHOE

VÉLO SUR NEIGE / FAT BIKE

BILLETS JOURNALIERS / DAY TICKETS		
Billet régulier/Regular ticket (13+)		8\$
Enfants* (12 et -)/Children* (12 & under)		Gratuit /Free
ABONNEMENTS DE SAISON / SEASON'S PASS **		
Raquette et vélo sur neige seulement / Snowshoe and fat bike only	Résident de M-H	Non-résident
Adulte / Adult (18 +)	35\$	45\$
Étudiant/Students (13-22)		
Aînés/ Seniors (65 +)	20\$	25\$
Enfants* (12 et -)/Children* (12 & under)		Gratuit / Free

* accompagné d'un adulte / accompanied by an adult

Les passes peuvent être achetées en ligne à www.morinheights.com ou en personne au Corridor Aérobique (argent comptant ou Interac seulement).

Season's passes may be purchased online at www.morinheights.com or at the Aerobic Corridor (cash or Interac only).

Morin-Heights - The Cross Country Ski Capital !

Morin-Heights and cross-country skiing have been synonymous for over 90 years. The Municipality maintains a ski trail network of 162 km, 60 km of which are trackset.

Approximately 80% of the trails cross **private property**, and it is primarily due to landowner's goodwill that such a magnificent network exists. The majority of these trails are for winter use only, from November 15th to April 15th. Failure to respect these dates could lead to permanent trail closures.

With the exception of the Corridor Aérobie, Basler and other short sections of trails, the network is single track set, with a recommended direction of travel to ensure safety. The narrow width combined with hilly terrain creates a unique charm not found in many other centres. It is for these reasons that Morin-Heights remains a **classical** network. Agreements with neighbouring networks permits ski trail access to the Viking Club giving access to over 200 km of trails!

The Municipality is pleased to inform its avid backcountry skiers and snowshoers that a **parking lot** is available on rue des Bouleaux. Enquire at ski centre for its actual location.

Snowshoeing

Snowshoers are invited to try out the 20 km of snowshoe trails maintained by the Municipality of Morin-Heights as well as the 10 km of trails at Sommet Morin Heights. Please consult the service centres for more information, the snowshoe map and location of the crown land parking lot.

Backcountry Trails

The extensive 65 km of backcountry trails are cleared in autumn but are ungroomed during winter.

Two way traffic is permitted on backcountry trails; however, skiers should plan their route accordingly if it includes a section of trackset trail with a recommended direction of travel.

Skiers venturing on to backcountry trails should:

- follow rules and regulations
- hold a valid cross-country ski pass or day ticket
- possess solid skiing and map reading skills
- be prepared and equipped accordingly
- be in good physical condition
- ski with a partner
- inform someone of your itinerary and expected time of return.

Morin-Heights does have a search & rescue team, but the immense size and ruggedness of the network makes search and evacuation difficult in the best of conditions. In case of emergency call 9-1-1.

Trail Tickets & Parking

Parking **By-law 430** states that it is prohibited to park on streets and roads at any time, except where indicated in the center of the village. Offenders will be fined accordingly (\$200).

All skiers and snowshoers must purchase and display a valid day ticket or season's pass to use the networks. Revenues from tickets and or passes are used to maintain and develop the trail network.

Patrollers are on the trails to provide assistance and check tickets and passes.

Trail Use

Dogs and walkers are forbidden on ski trails; however, dogs are allowed on snowshoe trails only. Dogs must be on a leash and owners must clean up after their dog.

Please take note that cross-country trails are reserved to skiers only and snowshoers should stay on the snowshoe network. Snowshoers coming across an intersection, should be careful not to step on the ski tracks but rather off the trail. Article 3.2 now states that it is prohibited to use a recreational trail for any use other than what it is designated for during the appropriate season as indicated by the trail signage (cycling and walking are prohibited on cross-country ski trails during the winter). Failure to comply with any of the articles in the by-law will result in a \$200 fine.

Maintenance

Trackset trails are maintained by two snowmobiles and are limited by terrain and snow conditions. It takes a minimum of 16 machine-hours to reset the network in ideal conditions. This can increase dramatically due to snow depth, type and frequency of storms.

Ski & Snowshoe Map

A new trail map is on sale for \$3 at all ski centres.

45th Morin-Heights Viking Loppet

On Sunday, February 26th, 2017

www.skiloppet.com

Réseau de ski de fond et de raquette de Morin-Heights & du Corridor Aérobie

Morin-Heights Cross-Country Ski & Snowshoe Network and Corridor Aérobie

Corridor Aérobie

50, chemin du Lac-Écho

Situé sur le Corridor Aérobie avec un accès au réseau de ski de fond et de raquette
Ouvert tous les jours de 8h30 à 16h30

*Situated on the Corridor Aérobie with access to the cross-country ski and snowshoe trail network
Open every day from 8:30 to 16:30*

- Pas de partage à chaud possible sur le site -

- Hot waxing cannot be done on site -

Téléphone / Telephone : 450 226-1220

Télécopieur / Fax : 450 226-8786

corridor@morinheights.com

Sommet Morin Heights

231, rue Bennett, 450 227-2020

Location de raquettes, de skis de fond et de skis de télémark. Sentiers de raquette. Services de billetterie et de casse-croûte, de camping et de cabines toutes saisons.

Snowshoe, cross-country and telemark ski rentals. Snowshoe network. Tickets, snack-bar, camping and year-round cabins.

Club de ski Viking Ski Club

www.vikingskiclub.ca

Club privé, stationnement réservé aux membres.
Private club, parking for members only.

Simon River Sports

www.simonriversports.com

Achat et location d'équipement, à deux pas du Corridor Aérobie!
Equipment sales and rental, across the street from the Corridor Aérobie!

RÉSEAU DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTE DE MORIN-HEIGHTS ET DU CORRIDOR AÉROBIQUE

MORIN-HEIGHTS CROSS-COUNTRY SKI & SNOWSHOE NETWORK AND CORRIDOR AÉROBIQUE



Morin-Heights
1855

2016-2017

PARC DU

CORRIDOR
aérobie

**LA CAPITALE DU SKI DE FOND
CROSS-COUNTRY SKI CAPITAL**

URGENCE 9-1-1 EMERGENCY